



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 69

Membres présents : 47

• supplés : 2

• représentés : 3

Votants : 50

**Date de la convocation :
13 décembre 2017**

**Secrétaire de séance :
Marie-Christine MAILLART**

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 18 DECEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 13 décembre 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Hangest-en-Santerre sous la présidence de **Monsieur Pierre BOULANGER, Président.**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, SAINQUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) FLAMANT, WU, HALL, ROUX, BLONDEL, PETIT, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, SUIN, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VAN DE VELDE, DRAGONNE, PELTIEZ, CAILLET (Suppléant représentant Monsieur SZYROKI, délégué de Sourdon) et MAROTTE.

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame ROUX de Madame LEFEBVRE
Monsieur BARRE de Madame MARCEL
Monsieur PALLIER de Madame BLIN

● Absents excusés :

Mesdames MARCEL (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) BLIN (Pouvoir remis à Monsieur PALLIER) LEFEBVRE (Pouvoir remis à Madame ROUX) Messieurs TEN, LECLABART (Représenté par Madame SAINQUENTIN) SZYROKI (Représenté par Monsieur CAILLET)

Absents non excusés : Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, Messieurs DURAND, BOUCHER, DOUCHET, BINET, LECONTE, POTTIER, DUTILLEUX, VERMEIL, DAIGNY, HEYMAN, PICARD, BIECKENS, CHIRAT, DALRUE, LEROY et CLEMENT.

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA VILLE DE MOREUIL
ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS / CAJ 2018**

Dans le cadre du déroulement des accueils collectifs de mineurs organisés par la CCALN, il y a lieu, sous forme de convention, d'établir les conditions de mise à disposition de l'Espace Anne Franck avec la commune de Moreuil pour les périodes suivantes :

- **Vacances d'Hiver** ⇒ 5 jours
- **Vacances de Pâques** ⇒ 5 jours
- **Vacances de la Toussaint** ⇒ 5 jours
- **Vacances d'Eté** ⇒ 15 jours (Salle Anne Frank + Salle des Aînés)

Pour cette mise à disposition, la CCALN s'engage à dédommager la commune de Moreuil à hauteur de 3 000 € (couvrant les frais d'utilisation et d'entretien courant : eau, électricité, personnel d'entretien, télécommunications...) *Projet de convention ci-annexé.*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› décide de valider la convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Moreuil et le titulaire du marché de prestation « Organisation, Animation et Gestion des CAJ 2018 » pendant les périodes d'accueils collectifs de mineurs organisés par la CCALN en 2018 ;

- > autorise la Vice-Présidente chargée de l'Education – Culture – Petite Enfance et Loisirs, à signer la convention ;
- > autorise le Président et la Vice-Présidente chargée de l'Education – Culture – Petite Enfance et Loisirs, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 18 DECEMBRE 2017 A HANGEST-en-SANTERRE

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...27.12.17





**Convention de mise à disposition de locaux pour le déroulement du Centre Animation
Jeunesse des vacances de Février, Pâques, Juillet et Toussaint 2018 avec la
Commune de Moreuil**

Entre

La Mairie de Moreuil, représentée par le Maire M. Pierre BOULANGER,
et

La Communauté de Communes Avre, Luce, Noye, représentée par la Vice- Présidente de
la Compétence « Education, Culture, Petite Enfance et loisirs », Mme Marie- Gabrielle
HALL.

Et

Le titulaire du marché de prestation de service « Organisation, animation et gestion
des Centres Animation Jeunesse pour les 11- 17 ans »

Entre les diverses parties ci- dessus désignées, il est convenu ce qui suit :

Article1 : Locaux

La ville de Moreuil s'engage à mettre à la disposition de la CCaln le site Anne Frank et le restaurant municipal pendant les vacances scolaires de février, Pâques, juillet et de la Toussaint 2018 afin que s'y déroulent les Centres Animations Jeunesse organisés par la Communauté de Communes.

La ville de Moreuil mettra également à disposition de la CCaln, en complément de l'espace A FRANK, pour le CAJ de juillet 2018 ; la salle des aînés située face à l'espace A FRANK.

Afin de déclarer l'Accueil à la DDCS, la ville de Moreuil fournira à la CCaln le procès- verbal émis par la commission de sécurité.

La CCaln s'engage à verser à la ville de Moreuil la somme forfaitaire de 3000€ pour la mise à disposition des locaux cités ci- dessus et couvrir l'ensemble des frais d'utilisation et courants (eau, électricité, personnel d'entretien, téléphonie, internet....)

La ville de Moreuil autorise l'équipe d'animation à prendre possession des locaux 2 jours avant le début de chaque centre afin de les aménager.

Le Directeur du CAJ prendra attache auprès du responsable des sapeurs-pompiers de Moreuil pour régler l'occupation commune des locaux.

Un état des lieux écrit sera réalisé par les différentes parties signataires de la présente convention avant et à l'issue de chaque centre.

Les clés du site seront remises au Directeur du CAJ lors de cet état des lieux.

Article 2 : Usage

Les animateurs du titulaire du marché, prestataire de service de la CCALN, y accueilleront 40 jeunes en février, 40 jeunes Pâques, 140 jeunes en juillet et 40 jeunes à la Toussaint 2018.

Article 3 : Garantie

Les locaux sont assurés par la Ville de Moreuil et celle-ci renonce à tous recours en cas d'incident dû à l'état des locaux.

La CCALN s'engage à souscrire une assurance complémentaire afin de prévenir d'éventuels dommages et dégradations pouvant concerner le matériel entreposé dans les locaux de l'espace Anne Frank.

Article 4 : Durée

La présente convention est établie pour une année.

Article 5 : Engagement

La signature des trois parties engage accord sur les articles définis dans la présente convention.

Fait à Moreuil, en triple exemplaires, le décembre 2017.

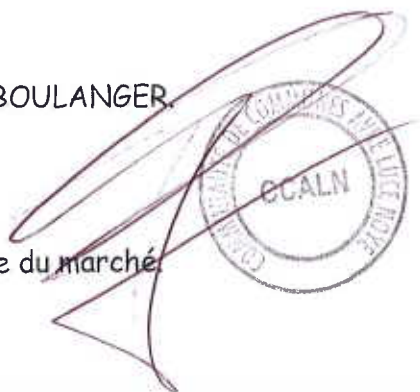
Pour la Ville de Moreuil,

Pour la CCALN,

M. Pierre BOULANGER,

Mme Marie- Gabrielle HALL.

Le titulaire du marché



COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE LUCE NOYE
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
ZAC d'Ailly sur Noye / Vente Boubaker	2017.18.12-1 Feuillet 133 ✓	
Suppression et création de plusieurs emplois permanents – tableau des effectifs ✓	2017.18.12-2 Feuillet 134 ✓	SOUS PREFECTURE DE MONTDIDIER 20 DEC. 2017
Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP) ✓	2017.18.12-3 Feuillet 135 ✓	
Projet de régime indemnitaire pour les cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP ✓	2017.18.12-4 Feuillet 136 ✓	ARRIVÉE
Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires ✓	2017.18.12-5 Feuillet 137 ✓	
Aménagement du temps de travail	2017.18.12-6 Feuillet 138 ✓	
Rapport sur la situation des agents contractuels – le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les modalités d'organisation de la sélection professionnelle ✓	2017.18.12-7 Feuillet 139 ✓	
Contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2018-2021 ✓	2017.18.12-8 Feuillet 140 ✓	
Acomptes sur les subventions 2018 Régie de gestion d'ALMEO – Centre musical du Val de Somme – Centre musical LA SI SOL – Régie de gestion de l'office de tourisme Avre Luce Noye ✓	2017.18.12-9 Feuillet 141 ✓	
Dissolution du Syndicat Mixte du Collège Jean Moulin / Convention portant sur l'organisation et la gestion du gymnase du collège Jean Moulin de Moreuil avec la commune de Thézy Glimont ✓	2017.18.12-10 Feuillet 142 ✓	
Eolien- répartition du produit attendu et régime de compensation	2017.18-12 Feuillet 144 ✓	
Avenants – conventions de délégation de compétence à l'Ameva pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'Avre et de la Luce 2016-2020 ✓	2017.18.12-13 Feuillet 145 ✓	

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Avenant n°2 – contrat d'affermage – SPANC – Nantaise des eaux ✓	2017.18.12-14 Feuille 146 ✓	
Avenant API – Groupement de commandes ✓	2017.18.12-15 Feuille 147 ✓	
Modification du périmètre syndical – adjonction d'un EPCI – Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois ✓	2017.18.12-16 Feuille 148 ✓	
Avenant au marché de prestation « enlèvement et transport des déchets issus de la déchèterie du Val de Noye / Lot « Enlèvement et traitement des déchets verts et déchets assimilés » ✓	2017.18.12-17 Feuille 149 ✓	
Site de Folleville – contrat type de location ✓	2017.18.12-18 Feuille 150 ✓	
Convention 2018 Théâtre du « Courant d'Air » Animation des ateliers amateurs « Et si on jouait » ✓	2017.18.12-19 Feuille 151 ✓	
Convention de mise à disposition de locaux avec la ville de Moreuil – Accueils collectifs de mineurs – CAJ 2018 ✓	2017.18.12-20 Feuille 152 ✓	
Decisions Modificatives N°2 aux Budgets primitifs 2017	2017.18.12-11 Feuille 143	

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

28 DEC. 2017

ARRIVÉE

Le Président,
Fait à Moreuil, le 22 décembre 2017

MICHEL BOUTANGER

Cachet de la collectivité et signature

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.